

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal au
Syndicat Mixte d'Etudes
pour la Réouverture de
la Grande Ceinture**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 5 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 04 c

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES POUR LA REOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3^{ème}. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Paul CHARREAU, Madame Corinne LEGRAND, Madame Nicole FRYDMAN, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Jean STUCKERT, Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD, Monsieur Emmanuel FRUCHARD, **suppléants**,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

Présents : 39

Votants : 39

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 39


Ont obtenu : Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Paul CHARREAU, **titulaires**,
Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Jean STUCKERT, **suppléants**,
(trente)..... 30

Ont obtenu : Madame Corinne LEGRAND, **titulaire**,
Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD, **suppléant**,
(cinq)..... 5

Ont obtenu : Madame Nicole FRYDMAN, **titulaire**,
Monsieur Emmanuel FRUCHARD, **suppléant**,
(quatre)..... 4

Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Paul CHARREAU, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Jean STUCKERT, **suppléants**, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye